

LE PROBLEME DES RELATIONS JUDEO-ARABE
EN AFRIQUE DU NORD DANS L'EVENTUALITE DU DEPART DE LA
FRANCE



13.1.3

LE PROBLEME DES RELATIONS JUDEO-ARABE
EN AFRIQUE DU NORD DANS L'EVENTUALITE DU DEPART DE LA
FRANCE

Il convient de noter que les conséquences que pourrait avoir sur les Communautés Juives Nord-Africaines le départ de la France de ses Colonies d'Afrique du Nord et plus spécialement du Maroc et de Tunisie n'ont pas échappé aux Organismes Officiels Juifs qui, depuis fort longtemps, se préoccupent de la question.

En particulier, à la suite des récents événements de Tunisie, le Congrès Juif Mondial a décidé de tenir une première conférence Nord-Africaine à ALGER. Cette Conférence qui a réuni du 7 au 10 Juin les éléments représentatifs des Communautés Israélites d'Afrique du Nord et de l'Exécutif du C.J.M. a déposé un rapport qui a certainement touché les dirigeants Américains du C.J.M. Les conclusions et les vœux exprimés par la conférence devaient être, évidemment, de nature confidentielle pour des raisons qui sont largement exposées plus bas.

Si votre partenaire Américain est en relations avec les Organismes Officiels Juifs d'Amérique, il pourra certainement, en conséquence, épuiser les renseignements beaucoup plus complets que ceux que nous avons rassemblés ci-après:

Ceci étant, nous allons essayer d'examiner la position des Collectivités Juives dans les trois pays d'Afrique du Nord. Il est en effet nécessaire de les étudier séparément: En allant de CASABLANCA à TUNIS on se rend rapidement compte que si les conclusions auxquelles on aboutit dans le problème qui nous intéresse sont identiques pour les trois pays, il n'en reste pas moins vrai que ce même problème se pose aux trois collectivités juives d'Afrique du Nord sous des formes extrêmement différentes et pas toujours avec la même acuité.

I°/- ALGERIE

Le problème du Judaïsme Algérien en l'état actuel des choses ne présente aucun caractère d'acuité. En effet d'une part, l'éventualité d'un départ de la France d'Algérie est extrêmement improbable du fait que l'Algérie est considérée comme un ensemble de départements Français parfaitement intégrés à la Métropole. Renoncer à l'Algérie serait aussi grave pour la France que de s'amputer de la SAVOIE ou de L'ALSACE-LORRAINE par exemple. Il convient également d'ajouter qu'il n'y a pas de pouvoir exécutif central Indigène en Algérie où les revendications d'indépendance se manifestent seulement au sein de partis politiques.

Mais, même dans l'éventualité de ce départ, le juif Algérien étant citoyen français du fait de la Loi CREMIEUX subira, purement et simplement, le sort de tous les autres Citoyens Français. Il aura donc, en cas de révolution pacifique, la certitude quasi-absolue de voir sa vie et ses biens garantis par une puissance Européenne.

A quelques nuances près, on peut donc affirmer que le sort des Juifs Algériens est intimement lié à celui de tous les Français, bien que la nature des relations Judéo-Musulmanes soit très différente de celle des relations Franco-Musulmanes. Il est d'ailleurs probable qu'en cas de départ de la France, seuls resteraient en Algérie les juifs qui seraient absolument incapables de quitter le pays pour des raisons matérielles ou autres: Le sort de cette collectivité condamnée à vivre dans un pays gouverné par des arabes ne serait certes pas enviable. Pour le comprendre, il est nécessaire de faire un rapide historique des

relations entre les Juifs et les Arabes en Algérie jadis et avant l'occupation de l'Algérie par les Français, on peut admettre que la courbe de l'évolution des Juifs en Algérie fut parallèle à celle des Musulmans parmi lesquels ils vivaient. Et même à la conquête de l'Algérie, s'ils acceptèrent, avec enthousiasme, la domination Française, les Juifs ont continué à conserver les liens très étroits avec les Musulmans servant en quelque sorte de trait d'union entre les Indigènes et les Français.

Toutefois, leur faculté d'assimilation extraordinaire a fait qu'en quelques années, les Juifs ont adopté publiquement, la langue, les moeurs et le code Français ; Aussi le décret GREMIEUX qui, en 1871, leur accorda la nationalité Française, n'a fait que légaliser une évolution visible et officialiser un état de fait. Ce décret entraîna d'ailleurs une hostilité systématique des Musulmans à l'égard des Juifs mais qui se relâcha petit à petit car une grosse partie de la Colonie Juive Algérienne demeurant attachée à un folklore local, malgré son accession à la nationalité Française, entretenait encore des relations suivies avec les milieux Musulmans d'Algérie.

C'est surtout entre les deux guerres que les relations entre Juifs Algériens et Musulmans s'altérèrent progressivement jusqu'à prendre une tournure dramatique au cours des événements de Constantine en 1934 qui aboutirent au massacre des Juifs de la Communauté Constantinoise.

On a également présents à l'esprit les massacres (tout proches de nous) en 1948 de 150 Juifs désarmés à OUIJA et DJERADA (Frontières Algériennes). On tremblait à l'idée de l'extension qu'auraient pris ces pogroms si la France (dont les Représentants portent pourtant une grosse part de responsabilité dans cette tuerie) n'avait pas été présente.

Les nécessités de la vie quotidienne et les contacts de tous les jours ont, peut-être peu, estompé ces souvenirs pénibles et si les relations entre Juifs et Arabes se sont de nouveau établies sur un plan de neutralité apparente, il n'en reste pas moins que depuis les derniers événements de Palestine, l'attitude des Musulmans à l'égard des Juifs est empreinte de raideur, la victoire des Israéliens ayant été ressentie par les Arabes Algériens comme une sorte d'humiliation personnelle.

Du point de vue économique il y a toujours eu quelques germes de discordance entre les Musulmans et les Juifs. Jadis, en effet, les occupations des Arabes en majorité Pasteurs ou Fellahs et celles des Juifs (attachés aux activités de la Ville) étaient, dans l'ensemble, complémentaires mais de plus en plus la proportion des Musulmans, attirés vers la Ville augmentait en raison d'un indice démographique exceptionnellement élevé.

D'ailleurs, de plus en plus la population Musulmane s'adapte aux Commerces des Villes et l'on voit des Arabes et des Kabyles prendre, progressivement dans les vieilles villes les places des Commerçants Juifs, qui se translatent d'ailleurs eux-mêmes vers les villes Européennes. Si le pays était gouverné par les Arabes, on se demande dans quelle mesure les Juifs Algériens pourraient continuer à exercer librement leurs activités.

En conclusion, la pérennité de la présence de la France est évidemment un facteur essentiel de sécurité pour la collectivité Juive Algérienne (Et ceci malgré les événements de VICHY au cours desquels les Juifs Algériens furent particulièrement malmenés). Toutefois, de par leur statut légal les Juifs peuvent

envisager l'éventualité (d'ailleurs très improbable) d'un départ de la France avec plus de sérénité que leurs Camarades Tunisiens et Marocains.

2°/ TUNISIE

C'est évidemment dans ce pays que le problème qui nous intéresse est le plus "actuel", étant donné l'opposition systématique des points de vue Français et Musulmans en Tunisie. Nous verrons plus loin que les derniers événements ont eu un très grand retentissement sur la vie sociale et économique de la Communauté Juive Tunisienne.

Le fait dominant des relations Judéo-Musulmanes est que du point de vue légal les Juifs, contrairement à leurs Coreligionnaires Marocains, n'ont jamais été brimés en Tunisie.

En effet, la Constitution Tunisienne d'Avril 1861 (qui est donc antérieure à la présence Française en Tunisie) prévoyait, pour tous les sujets Israélites Tunisiens la nationalité Tunisienne avec tous les droits et les devoirs qui s'y rattachent alors que nous verrons qu'au Maroc les Juifs n'ont pas encore aujourd'hui un statut légal. En principe donc l'exécutif Tunisien ne fait aucune distinction entre Tunisiens Musulmans et Israélites.

En fait, il n'en est rien et comme dans les autres pays d'Afrique du Nord, les droits accordés aux Juifs sont extrêmement illusoire. Il est absolument certain que la présence Française en Tunisie a été accueillie avec enthousiasme par le Juif Tunisien qui s'est très rapidement assimilé au mode de vie occidentale du pays colonisateur. La présence de la France dans ce pays était pour lui à la fois la promesse et la garantie de réforme progressive et de progrès incessants.

Les Communautés Juives en Tunisie ne sont pas particulièrement portées à la politique, elles ont toujours servi d'élément d'équilibre entre les éléments en présence. Obeissant à une vocation d'intermédiaire, elles ont vécu et se sont développées sous le signe de l'harmonie entre Français Tunisiens : Aujourd'hui, cet équilibre est rompu, le Juif éprouve sous la pression des récents événements une parfaite gêne à prendre officiellement position ; En effet, le BEY de Tunis considère officiellement la Communauté Juive comme un élément important de son peuple (on a noté, en particulier, qu'à l'occasion de la discussion du dernier projet de réforme, deux personnalités juives éminentes faisaient partie du Conseil des 12 convoqués par le Bey.)

Bien que le Juif Tunisien soit affectivement très attaché à la France dont la présence est pour lui un facteur de sécurité essentiel, il lui est absolument impossible de prendre officiellement position contre le Nationalisme Tunisien car sa vie deviendrait évidemment intenable si les éléments nationalistes sortaient vainqueurs de l'épreuve actuelle ce qui, à mon sens, reste très improbable. D'autre part son statut légal, très libéral, l'oblige à une certaine "pudeur"

Tous les jours pourtant des événements nouveaux viennent démentir les déclarations du Gouvernement Tunisien et du Bey lui même qui, à maintes reprises, ont souligné officiellement l'égalité entre les Musulmans et les Israélites Tunisiens : Le parti Destourien a pris également position pour les Juifs Tunisiens en essayant de les entraîner dans leur revendication à l'égard de la France ; Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a deux mois à peine à KAIROUAN et à TUNIS, on a vu les